

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mai 2019

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1974)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 3281

présenté par

M. Bouillon, M. Potier, M. Aviragnet, Mme Bareigts, Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Jean-Louis Bricout, M. Carvounas, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. Hutin, M. Juanico, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Letchimy, Mme Manin, Mme Pau-Langevin, Mme Pires Beaune, M. Pueyo, M. Saulignac, Mme Tolmont, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud et Mme Victory

ARTICLE 26 AA

À l'alinéa 1, substituer à l'année :

« 2050 »

l'année :

« 2040 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Alors que l'urgence climatique nous fixe pour objectif impératif d'avoir radicalement modifié notre empreinte écologique à l'horizon 2035, l'objectif de 2050 semble déconnecté. Le présent amendement propose donc que l'objectif de décarbonation complète du secteur des transports terrestres soit ramené à 2040. Il s'agit d'un objectif raisonnable de plus de 20 ans, atteignable à l'aune des évolutions technologique des vingt dernières années.